

# FORMATION

## QUE FAIRE AVEC LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES PARENTS EN MÉDIATION?



LE JEUDI 24/09/2020  
DE 17:00 À 20:00



CHÂTEAU DE LA SOLITUDE  
AVENUE SCHALLER 54  
1160 AUDERGHEM

AVEC FREDERIQUE VAN LEUVEN,  
PSYCHIATRE, THÉRAPEUTE FAMILIALE  
AUTEURE DU LIVRE "GRANDIR AVEC DES PARENTS EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE"

*Cette formation de 3 heures s'adresse aux médiateurs agréés ou en formation de toutes les catégories, avocats négociateurs ou collaboratifs, intervenants sociaux, psychologues, ayant une expérience clinique de gestion de conflits privés ou professionnels.*

La souffrance psychique des parents est parfois très présente en médiation: dépression, addictions à l'alcool ou aux drogues, troubles schizophréniques et bipolaires, troubles de comportement alimentaire...

Comment aborder cette souffrance psychique ?  
Que faire de cette souffrance tout au long du processus ?  
Quelles ressources mobiliser chez ces pères et mères fragilisés dans la construction d'une vie séparée ?  
Comment soutenir ou intégrer les enfants dans ce travail d'élaboration difficile ?

A partir de son expérience de psychiatre et de pédopsychiatre, Frédérique VAN LEUVEN viendra répondre à ces questions et témoigner de son approche professionnelle et humaine de ces situations humaines parfois si lourdes.

*Frédérique Van Leuven est psychiatre au Centre psychiatrique Saint-Bernard à Manage et dans l'Équipe Mobile de Crise de la Région du Centre. Elle est doctorante à l'Université de Mons dans le service de Sciences de la famille et membre du centre de Recherche en Inclusion sociale.*

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DATE Le jeudi 24/09/2020 de 17:00 à 20:00

LIEU Château de la Solitude  
Avenue Schaller, 54  
1160 Auderghem

### PAIEMENT ET INSCRIPTION

Inscription sur le site <http://www.trialogues.be> >  
Rubrique Formation continue

Le prix de cette journée est de 75€, à verser sur le compte TRIALOGUES (BE88 3101 9180 3341)

*les participants et anciens participants à la formation qualifiante de Trialogues bénéficient d'un tarif préférentiel fixé à 65€*

Seul le paiement vaut inscription, dans la limite des places disponibles.

Cette formation est agréée par la Commission Fédérale de Médiation. Une attestation est délivrée pour la formation des avocats et des médiateurs agréés (3 h).

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive. Une facture pour acquit sera délivrée sur demande

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.